



## Conseil

Distr. générale  
6 juin 2005  
Français  
Original: anglais

---

### Onzième session

Kingston

15-26 août 2005

## **Élection destinée à pourvoir un siège devenu vacant à la Commission juridique et technique conformément au paragraphe 7 de l'article 163 de la sous-section C de la section 4 de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer**

### **Note du Secrétaire général**

1. Le Conseil est invité à prendre note du décès de Helmut Beiersdorf, qui laisse un siège vacant à la Commission juridique et technique. De nationalité allemande, M. Beiersdorf avait été élu membre de la Commission le 5 juillet 2001 (ISBA/7/C/6) pour un mandat de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.
2. Conformément au paragraphe 7 de l'article 163 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et au paragraphe 3 de l'article 80 du Règlement intérieur du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins, en cas de décès, d'incapacité ou de démission d'un membre d'une commission avant l'expiration de son mandat, le Conseil élit, pour la durée du mandat restant à couvrir, un membre de la même région géographique ou représentant la même catégorie d'intérêts.
3. Le paragraphe 3 de l'article 163 de la Convention et l'article 81 du Règlement intérieur du Conseil stipulent que les membres d'une commission doivent avoir les qualifications requises dans les domaines relevant de la compétence de celle-ci et qu'afin de permettre aux commissions d'exercer leurs fonctions efficacement, les États parties désignent des candidats de la plus haute compétence et de la plus haute intégrité, ayant les qualifications requises dans les domaines pertinents.
4. Dans une note verbale datée du 28 avril 2005, l'Ambassade d'Allemagne à la Jamaïque a informé le Secrétaire général de l'Autorité qu'elle présentait la candidature de Michael Wiedicke-Hombach à l'élection destinée à pourvoir le siège devenu vacant à la Commission. On trouvera le curriculum vitae<sup>1</sup> de M. Wiedicke-Hombach dans l'annexe au présent document.

---

<sup>1</sup> Reproduit dans la langue originale.



**Annexe**

**Michael Wiedicke-Hombach (Allemagne)**